GHeF
Grand Hôpital de l'Est Francilien

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
FACULTÉ DE SANTÉ

Région îledeFrance
Action financée par la Région Île-de France

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER



MAJ : Août 2026

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

Grade Licence · Niveau 6 · RNCP 42589

Certificateur : Ministère de la Santé et de la Prévention

Enregistré au RNCP jusqu'au 31/08/2031

Consultation de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : Légifrance

UNIVERSITÉ Paris-Est Créteil (UPEC)	**3 IFSI GHEF** Meaux Marne-la-Vallée Coulommiers	**3 ANS de formation** 6 semestres	**4 620 HEURES** Théorie + stages	**66 SEMAINES** de stage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

- Exercer dans le respect des cadres juridique, éthique et déontologique.
- Analyser les besoins de santé actuels et émergents de la population afin d'y apporter des réponses adaptées.
- Élaborer un raisonnement clinique et mobiliser des données probantes pour sécuriser ses décisions.
- Adopter une posture autonome, responsable, réflexive et engagée.
- Coordonner les soins, collaborer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et mobiliser un leadership adapté aux situations.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Formation ouverte aux bacheliers, aux étudiants en réorientation et aux candidats relevant de la formation professionnelle continue, notamment les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture et les personnes en reconversion professionnelle :

- Être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Être titulaire du baccalauréat, d'un titre équivalent, ou bénéficier d'une validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VAPP)
 (**A noter** : Le DEAS et le DEAP ne constituent pas une équivalence du baccalauréat)

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

VOIE D'ACCÈS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'accès à la formation s'effectue selon l'une des deux voies suivantes :

- **Formation initiale** : candidature sur dossier via Parcoursup
- **Formation professionnelle continue (FPC)** : candidature selon les conditions réglementaires en vigueur et les modalités de sélection définies par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Voie Parcoursup	Voie FPC
Admission sur dossier via parcoursup.fr, selon le calendrier national	Dépôt d'un dossier de candidature Épreuve écrite d'1h comprenant une rédaction et des calculs simples Entretien de 20 min portant sur l'expérience et le projet professionnel Admission à partir de 20/40, avec une note éliminatoire sous 8/20 à l'une des deux épreuves

Délai d'accès

Voie Parcoursup	Voie FPC
Se référer au calendrier national en vigueur : Parcoursup.fr	Dates des sessions disponibles sur le **site internet du GHEF, Rubrique : Institut de Formations Paramédicales – Formation Infirmière – Modalités d'inscription**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'immunisation des professionnels de santé notamment dans les structures de protection de l'enfance et d'accueil du jeune enfant.

Source : ministère chargé de la Santé, arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, article 14

Selon le terrain de stage, une attestation d'honorabilité datant de moins de six mois peut également être exigée ; la demande s'effectue gratuitement sur le portail officiel de l'attestation d'honorabilité.

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE : LES COMPÉTENCES VISÉES

DOMAINE A
SCIENCES INFIRMIÈRES ET RAISONNEMENT CLINIQUE

1. **Compétence 1** — Élaborer le diagnostic infirmier d'une personne ou d'un groupe afin d'identifier les interventions adaptées
2. **Compétence 2** — Définir les interventions à mener, dans le respect de l'éthique et de la déontologie, en co-construction avec la personne

DOMAINE B
PRATIQUES CLINIQUES, QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

3. **Compétence 3** — Réaliser des soins de dépistage, préventifs, diagnostiques, thérapeutiques ou palliatifs, fondés sur des données probantes
4. **Compétence 4** — Prescrire des produits de santé et des examens complémentaires adaptés à la situation clinique

DOMAINE C
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

5. **Compétence 5** — Concevoir et conduire une démarche de promotion et d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle
6. **Compétence 6** — Concevoir et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
7. **Compétence 7** — Concevoir et conduire des actions de communication et d'éducation sur les enjeux de développement durable

DOMAINE D
COMMUNICATION, TRAVAIL EN ÉQUIPE ET LEADERSHIP

8. **Compétence 8** — Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources
9. **Compétence 9** — Organiser les activités de soins et la transmission d'informations au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
10. **Compétence 10** — Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels dans leur formation

DOMAINE E
DÉMARCHE SCIENTIFIQUE, INITIATION À LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

11. **Compétence 11** — Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle
12. **Compétence 12** — Analyser des données scientifiques et professionnelles pour optimiser sa pratique et la qualité des soins
13. **Compétence 13** — Formaliser des documents professionnels dans une démarche scientifique d'amélioration continue

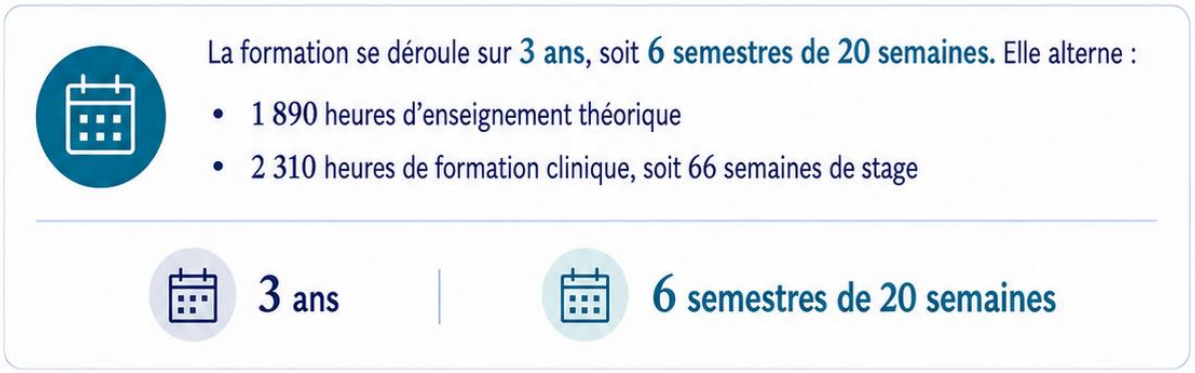
DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

COMMENT ON VOUS FORME : ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Date de rentrée : Consultez le calendrier actualisé sur le **site internet du GHEF, Rubrique : Institut de Formations Paramédicales – Formation Infirmière**

La formation alterne enseignement théorique et formation clinique (stages) en partenariat **avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).** Le référentiel associe un cadre national commun et un cadre de consolidation adapté au projet professionnel de l'étudiant.









DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

ÉVALUATION ET OBTENTION DU DIPLÔME

Modalités d'évaluation

- Épreuves écrites et orales, travaux individuels ou collectifs
- Travaux de réflexion, dossiers et présentations
- Évaluations pratiques en situation simulée
- Évaluation progressive des compétences et des acquis en stage
- Prise en compte des travaux demandées et du temps de présence en stage

Rattrapage et diplomation

- Une session de rattrapage est organisée par année d'inscription, soit deux sessions d'évaluation au maximum par année, session initiale comprise
- Un redoublement est autorisé : une troisième inscription peut être accordée à titre exceptionnel (sous condition)
- Validation des 5 domaines de compétences et des 180 ECTS (114 ECTS théoriques, 66 ECTS formation clinique)
- Validation de la FGSU de niveau 2
- Attribution du Diplôme d'État d'Infirmier et du grade de licence
- Diplôme délivré par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

TARIFS, FINANCEMENTS ET INSCRIPTION

Tarifs : Les tarifs de la formation, les droits d'inscription universitaires, la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), ainsi que les modalités d'inscription sont consultables sur le **site internet du GHEF, Rubrique : Institut de Formations Paramédicales – Formation Infirmière – Les tarifs**

Financements possibles selon la situation du candidat: Conseil régional Île-de-France, employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (FPC), France Travail, Transition Pro, le Compte Personnel de formation (CPF) ou un financement personnel.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Les besoins liés à une situation de handicap sont étudiés individuellement afin d'identifier les aménagements et modalités d'accompagnement possibles.

Référent handicap : Pour toute demande liée à une situation de handicap, contactez le secrétariat de l'institut concerné. Les coordonnées figurent en fin de document.

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS, PASSERELLES ET PARCOURS SPÉCIFIQUES

Selon le parcours antérieur du candidat, plusieurs possibilités peuvent être étudiées :

- **Dispenses d'enseignements :** Après admission en formation, une dispense d'unités d'enseignement (UE) ou de semestres peut être accordée au regard des études déjà validées, des diplômes, titres, certifications obtenus et du parcours professionnel *(Se référer à l'article 18 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

- **Licence Accès Santé, LAS ou Parcours d'Accès Spécifique Santé, PASS** : Selon le parcours validé, un accès à la formation infirmière peut être proposé aux étudiants inscrits dans un parcours santé, au deuxième semestre de la première année ou à la deuxième année de formation, selon les conditions prévues par le référentiel et après examen de la situation du candidat. *(Se référer à l'article 19 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

- **Étudiants ayant validé la 2e ou la 3e année du premier cycle de médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie :** Possibilité d'intégrer la deuxième année de formation infirmière, après avis de la commission d'admission. *(Se référer à l'article 19 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

- **Étudiants inscrits dans une formation d'auxiliaire médical de niveau 6 minimum :** Possibilité d'intégrer la première ou la deuxième année de formation infirmière, après examen du dossier et avis de la commission d'admission. *(Se référer à l'article 19 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

- **Parcours spécifique pour les aides-soignants (PSAS) :** Les aides-soignants peuvent intégrer directement la deuxième année de formation infirmière s'ils justifient d'au moins trois années d'exercice à temps plein ou équivalent au cours des cinq dernières années, sont sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, retenus par leur employeur et valident un parcours spécifique de formation de trois mois**.** *(Se référer aux articles 20 et 21 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

- **Parcours de formation adapté :** Après examen du dossier, ce dispositif peut concerner notamment les médecins, les sages-femmes, les étudiants ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études de médecine, les infirmiers titulaires d'un diplôme obtenu hors Union Européenne ou Espace économique européen, ainsi que certains titulaires d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau 6 minimum. Il permet de suivre un parcours adapté en vue d'une présentation au jury du Diplôme d'État d'infirmier. *(Se référer à l'article 22 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier* : Légifrance)

Chaque situation est étudiée individuellement au regard du parcours du candidat et des conditions réglementaires applicables. L'admission, la dispense ou l'adaptation du parcours ne sont pas automatiques.

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Débouchés professionnels

Après l'obtention du Diplôme d'État d'infirmier, il est possible d'exercer notamment :

- Dans les établissements de santé publics ou privés
- Dans les établissements et services médico-sociaux
- À domicile, en hospitalisation à domicile ou en exercice libéral, sous réserve des conditions réglementaires
- Dans les centres de santé, les structures de soins primaires, les services de prévention ou de santé publique
- Dans les secteurs de la santé scolaire, universitaire ou au travail
- Dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de vulnérabilité
- Dans les secteurs humanitaire, militaire ou pénitentiaire

Poursuites d'études et perspectives professionnelles

Selon le projet professionnel et les conditions d'accès propres à chaque formation, l'infirmier peut s'orienter vers :

- Diplôme d'État de puéricultrice ou puériculteur
- Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
- Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
- Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, dans l'une des cinq mentions : soins primaires, oncologie, maladie rénale chronique, psychiatrie et santé mentale, urgences
- Diplôme de cadre de santé
- Diplômes universitaires, licences, masters ou formations en santé publique, qualité, management, recherche ou pédagogie

VALEURS AJOUTÉES DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES DU GHEF

Une offre de stages diversifiée, en lien avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien et les structures partenaires du territoire, associée à un accompagnement pédagogique personnalisé tout au long du parcours.

CONTACTS

Meaux
01 64 35 21 52
ifsighef.meaux@ghef.fr

Marne-la-Vallée
01 64 18 49 80
ifsighef.mlv@ghef.fr

Coulommiers
01 64 65 73 11
ifsighef.clm@ghef.fr